

FOOD, HEALTH &  
CONSUMER PRODUCTS  
OF CANADA

PRODUITS ALIMENTAIRES,  
DE SANTÉ ET DE CONSOMMATION  
DU CANADA



# Consultations prébudgétaires 2023

Mémoire au ministère des Finances

17 février 2023

Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada (PASC) représente les entreprises qui fabriquent et distribuent la grande majorité des produits essentiels qui font partie de notre vie quotidienne. Nous représentons de petites entreprises privées tout comme des multinationales. Toutes les entreprises que nous représentons sont profondément enracinées au Québec et sont fermement engagées à croître et à innover ici.

Notre secteur représente plus de 69 000 emplois dans plus de 1 700 établissements situés partout à travers le Québec. Nos membres transforment les récoltes et les biens en produits finis que l'on retrouve dans toutes les épicerie du Québec. Ils fabriquent des médicaments en vente libre et des produits de santé naturels sûrs qui permettent aux Québécois de prendre soin d'eux-mêmes tout en allégeant la pression sur le système de santé. Les consommateurs font confiance aux marques des membres de PASC depuis plus d'un siècle.

Les affaires ne sont pas revenues à la normale pour notre secteur qui est confronté à des perturbations sans précédent de la chaîne d'approvisionnement. Les pressions sur les coûts représentent une préoccupation constante et croissante. Les sondages menés auprès des membres de PASC révèlent que les matières premières, le transport et l'emballage contribuent de façon importante à ces pressions sur les coûts.

Les membres de PASC ont déclaré :<sup>1</sup>

- Les coûts des intrants ont augmenté de manière significative de 23 % depuis 2021;
- 95 % d'entre eux connaissent des augmentations de coûts nettement plus élevés et prévoient des augmentations continues tout au long de 2022 ; et,
- Les coûts de la main-d'œuvre pour la fabrication des aliments ont augmenté de 16 pour cent.

Notre industrie est confrontée à des pénuries de main-d'œuvre, d'ingrédients et d'emballages. De graves pénuries de main-d'œuvre continuent d'affecter les fabricants de produits alimentaires et l'industrie du camionnage dont ils dépendent, qui transporte plus de 70 % de leurs produits à la frontière. Les autres pénuries concernent les ingrédients bruts et les matériaux d'emballage, telles que les palettes et les étiquettes autocollantes. Ces pénuries mondiales, jumelées à un approvisionnement national limité ou inexistant, ont un impact sur la capacité de notre industrie à produire et à livrer aux Canadiens des produits essentiels à la vie quotidienne.

Un sondage réalisé par Canadian Manufacturers and Exporters (CME) fait écho à cette réalité. Neuf fabricants canadiens sur dix connaissent des problèmes de chaîne d'approvisionnement qui affectent leur capacité à produire et à vendre des produits.<sup>2</sup> En réaction, certains fabricants de PASC ont temporairement réduit la variété et les tailles de leurs produits, se concentrant sur la fabrication des produits les plus nécessaires et les plus demandés. Par conséquent, les consommateurs ont moins de choix sur les tablettes des magasins, et les pénuries de produits dans certaines catégories persistent.

---

<sup>1</sup> Enquêtes auprès des membres du PASC, automne 2021, janvier et avril 2022

<sup>2</sup> Enquête auprès des membres de *Canadian Exporters and Manufacturers*, mars 2022.

PASC soumet les recommandations suivantes pour examen dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du gouvernement du Québec.

## **Recommandation 1 : Renforcer la compétitivité et soutenir l'innovation**

### ***a) Accélérer l'accès à la main-d'œuvre***

Les pénuries de main-d'œuvre constituent un défi pour tous les fabricants, mais elles causent particulièrement de graves impacts dans la fabrication alimentaire. Un sondage mené auprès des membres du PASC révèle que plus de 75 % d'entre eux continuent de signaler des pénuries de main-d'œuvre. Ces difficultés ont une incidence sur la capacité de production des fabricants de produits alimentaires ainsi que sur la disponibilité et la sélection des produits sur les étagères.

Nous croyons que le gouvernement du Québec va dans la bonne direction pour résoudre la crise de la pénurie de main-d'œuvre. Nous accueillons favorablement les mesures annoncées pour atténuer les difficultés liées à la main-d'œuvre en investissant dans la formation et le perfectionnement des travailleurs et en encourageant les immigrants à entrer sur le marché du travail. Des mesures incitatives sont également nécessaires pour aider les entreprises à investir dans des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre, comme l'automatisation.

Bien que nos membres préfèrent s'approvisionner en main-d'œuvre d'ici et malgré les investissements dans la formation et les efforts de recrutement, les emplois disponibles restent non pourvus. Il devient donc essentiel de se tourner vers l'extérieur pour combler ces besoins. Nous soutenons des mesures adoptées par le gouvernement comme l'accord introduisant de nouveaux assouplissements pour les employeurs québécois dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Cependant, en raison des perturbations constante de la chaîne d'approvisionnement, des pénuries de main-d'œuvre et de l'augmentation des coûts, les fabricants sont confrontés à des défis majeurs pour répondre à la demande des consommateurs pour leurs produits quotidiens essentiels. Nous demandons instamment au gouvernement d'allouer les ressources supplémentaires nécessaires pour accélérer le traitement des demandes de travailleurs étrangers temporaires et des demandes d'immigration permanente, car les fabricants ont besoin de plus de travailleurs rapidement.

### ***b) Encourager les investissements dans le secteur manufacturier***

En raison de la pénurie de main-d'œuvre, les fabricants envisagent des moyens moins exigeants en main-d'œuvre pour mener leurs activités. Les investissements dans l'automatisation et la robotique peuvent aider les entreprises à poursuivre leurs activités au Québec et au Canada et à accroître leur productivité.

Il est inquiétant de constater que les investissements de l'industrie alimentaire dans la machinerie et les équipements sont en baisse constante depuis longtemps.<sup>3</sup> Un rapport de CD Howe révèle que les investissements en machinerie et équipements au Canada stagnent depuis 2009.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Report of Canada's Economic Strategy Tables: Agri-food, 2018

<sup>4</sup> C.D. Howe Institute, Decapitalization: Weak Business Investment Threatens Canadian Prosperity, Commentary No. 625, August 2022

En ce qui concerne les investissements, le Canada est en retard par rapport aux pays de l'OCDE. Entre 2015 et 2019, les investissements manufacturiers dans 31 pays de l'OCDE ont atteint en moyenne 1,77 billion de dollars par an. Le Canada a attiré moins de 22 milliards de dollars par an, soit 1,2 % du total de l'OCDE.<sup>5</sup> Malgré certaines améliorations, le Québec continue d'être en retard par rapport au Canada et à l'Ontario en matière de performance de productivité.

Les principaux obstacles à l'adoption de la technologie par les fabricants de produits alimentaires sont le coût de l'équipement et de l'installation, ainsi que la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour exploiter cette technologie.<sup>6</sup> Nous appuyons la demande des Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) d'augmenter les taux de crédit d'impôt pour la R&D et d'aligner le type de dépenses admissibles sur celui du gouvernement fédéral.

### **c) Soutien à l'économie circulaire pour les plastiques**

La protection de l'environnement est l'une des principales priorités de l'industrie, des gouvernements et du public. Les entreprises membres de PASC ont un rôle essentiel à jouer afin d'éviter que les plastiques ne se retrouvent aux rebus. Notre industrie collabore avec les gouvernements et des partenaires de tout le pays dans le but de promouvoir une économie circulaire pour les plastiques.

En 2019, PASC est devenue la première association industrielle nationale à adopter la vision de la Fondation Ellen MacArthur, soit une nouvelle économie pour les plastiques. En 2021, nous sommes aussi devenus un fier partenaire du *Pacte canadien des plastiques*, un organisme qui stimule la collaboration destinée à repenser la conception, l'utilisation et la réutilisation des emballages de plastique afin d'en arriver à une économie circulaire pour les plastiques au Canada.

Notre secteur s'efforce d'atteindre des engagements et des objectifs ambitieux et progressistes partout dans le monde et au Canada. Nous croyons que nous pouvons y arriver à travers, notamment, des investissements significatifs destinés à améliorer la performance des emballages et des systèmes de recyclage des plastiques.

Une économie circulaire et la transition efficace du programme de recyclage québécois des contenants, emballages et imprimés vers la responsabilité élargie des producteurs : voilà les objectifs que partagent l'industrie et le gouvernement. Afin d'y parvenir, l'industrie a besoin du soutien et de la collaboration d'un gouvernement qui agit en tant que partenaire impliqué et engagé à garder les plastiques dans l'économie et à éviter qu'ils ne se retrouvent dans l'environnement, à créer de l'emploi chez nous, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à éliminer la perte de valeur causée par les matières non récupérées.

---

<sup>5</sup> Canadian Manufacturers & Exporters, Canada's Net Zero Industrial Strategy, June 2022

<sup>6</sup> Information and Communications Technology Council, Canadian Agri-food Technology: Sowing the Seeds for Tomorrow, November 2021

## **Recommandation 2 : Mise en oeuvre d'un Code de conduite avec une grande portée**

Malgré l'inflation croissante et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les grands détaillants continuent d'imposer de nouvelles amendes et pénalités à leurs fournisseurs. Notre sondage a révélé que nos membres ont subi une augmentation de 25 % à ce niveau. Ces amendes croissantes contribuent notamment à l'inflation des prix et à l'insécurité alimentaire.

Une caractéristique unique de notre marché est l'intégration complète des chaînes de pharmacies et d'épiceries, ce qui n'existe pas dans le monde entier. Ces cinq grands détaillants alimentaires possèdent la plupart des pharmacies communautaires. Ce déséquilibre de pouvoir a permis aux détaillants d'imposer des frais unilatéraux aux fabricants et de perturber davantage l'approvisionnement en produits essentiels pour les Québécois.

En raison des annexes des médicaments provinciaux, la grande majorité des produits de santé grand public, dont les médicaments en vente libre et certains produits de santé naturels, ne peuvent être vendus que dans les pharmacies communautaires, ce qui limite les canaux de distribution pour les fabricants. De plus, lorsque de nouveaux produits de santé et des produits novateurs sont mis sur le marché (c'est-à-dire lorsque des médicaments sur ordonnance (Rx) deviennent des médicaments en vente libre (MVL), la loi exige qu'ils soient vendus uniquement dans des pharmacies de détail. Conséquemment les consommateurs font leurs achats chez les détaillants qui offrent la gamme complète des produits de santé.

Depuis août 2021, PASC et les principales parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement élaborent un code visant à garantir que la relation détaillant-fournisseur est transparente et équitable. En janvier 2023, une étape importante a été franchie avec l'accord de PASC et des parties prenantes du secteur sur les principales provisions d'un code. Le travail se poursuit pour parvenir à un consensus sur les mécanismes de gouvernance et d'application.

Nous restons préoccupés par les efforts visant à réduire la portée du code afin d'inclure que les produits alimentaires et exclure les produits de santé de tous les jours disponibles dans une épicerie typique. Les fabricants de ces produits, y compris les médicaments en vente libre, les produits de santé naturels, les produits de soins personnels et les produits ménagers, sont passibles des mêmes amendes que les fabricants de produits alimentaires. Alors que les fabricants s'attaquent de toute urgence aux pénuries sans précédent d'analgésiques pour enfants au Québec, les chaînes d'épicerie continuent d'imposer de nouvelles amendes. Ces amendes croissantes aggravent les pénuries de produits, augmentent les coûts des fournisseurs et contribuent à l'inflation.

Minimiser la portée du code servirait non seulement à multiplier les complications superflues à la relation entre les fournisseurs et les détaillants, mais s'avèrerait également inefficace à changer la culture et le comportement des grandes chaînes d'épiceries et de pharmacies. Le code du Royaume-Uni s'applique aux produits de santé et de consommation et constitue le modèle le plus efficace pour susciter un changement positif dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Le Québec a besoin d'un code de conduite qui reflète la nature intégrée de notre secteur et inclut une grande portée qui englobe les produits essentiels.

### **Recommandation 3 : Offrir davantage de choix en autosoins**

Nous partageons la vision du gouvernement du Québec à l'égard des soins de santé qui est centrée sur la population. En tant que champions de longue date des autosoins, nous applaudissons la reconnaissance, par le gouvernement, du rôle important que les autosoins peuvent jouer dans notre système de soins de santé.

La pandémie de la COVID-19 a mise de l'avant l'importance vitale des autosoins. Ils servent comme aide additionnelle efficace et peu coûteuse aux investissements faits dans le système de santé publique. Rendre les médicaments sur ordonnance disponibles en vente libre (transition « Rx à MVL ») est une façon courante d'améliorer les options d'autosoins.

Nous croyons que l'investissement fédéral dans les soins de santé annoncé le 7 février 2023 contribuera à bâtir un système de soins de santé qui permettra aux patients d'avoir accès à leurs informations de santé électroniques. Cet accès est important pour responsabiliser les consommateurs et les patients et leur fournir le soutien dont ils ont besoin pour prendre soin d'eux-mêmes.

Comparativement à leurs homologues du reste du Canada, les Québécois ont un accès très limité aux médicaments en vente libre pour prendre mieux soin d'eux-mêmes. Ceci rajoute de la pression économique significative sur le système de santé et nuit à la productivité générale de la main-d'œuvre au Québec.

Une étude du *Conference Board du Canada* datant de 2017 a démontré qu'au Québec, une seule transition Rx-MVL, pour une seule classe de médicaments, pourrait générer près de 300 M\$ en économie de coûts annuels en soins primaires en réduisant de 1,9 million le nombre de consultations médicales et le coût général des médicaments ainsi qu'en améliorant la productivité de la main-d'œuvre et l'absentéisme.<sup>7</sup>

Comme tous les produits ayant passé la transition Rx-MVL sont placés automatiquement derrière le comptoir des pharmacies, les consommateurs ignorent souvent leur existence lorsque vient le temps de considérer leurs options d'autosoins. Le fait que ces produits en vente libre ne sont ni disposés ni présentés sur les étagères des pharmacies les rendent invisibles. Conséquemment, l'utilisation de ces produits par les consommateurs et leurs impacts bénéfiques sur l'accès au traitement et l'utilisation des ressources de soins de santé se trouvent considérablement réduits au Québec, soit par plus de 50 % par rapport aux autres provinces.

Un sondage publié en 2021 par Abacus Data révélait que 94 % des Québécois appuient les autosoins alors que 94 % sont en faveur d'une stratégie des autosoins qui offrirait à la population de meilleurs outils et un meilleur soutien pour prendre soin de leur santé tout en s'assurant que le système de santé publique demeure fort et durable à long terme.<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Isabelle Gagnon-Arpin, Value of Consumer Health Products: The Impact of Switching Prescription Medications to Over-the-Counter (Ottawa: The Conference Board of Canada, 2017).

<sup>8</sup> Abacus Data, Canadians want a national Self-Care Strategy to help protect the public healthcare system, Conducted for Food, Health and Consumer Products of Canada, January 2021.

Des changements mineurs destinés à augmenter le nombre d'options d'autosoins pourraient générer des impacts significatifs immédiats. Une solution à coût nul ou faible serait que le Québec harmonise sa réglementation sur les annexes de médicaments à celles de L'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP).

Une telle mesure augmenterait de façon significative l'accès des Québécois aux mêmes produits sûrs et efficaces qui sont déjà disponibles partout ailleurs, améliorera les résultats en matière de santé et libèreraient des ressources essentielles pour un meilleur accès aux soins primaires.